



Projekt Gesamtkonzept Migrantenpastoral

Version actualisée du mandat de projet – état à fin février 2018

Mandat de projet pour l'établissement d'un concept global de pastorale des migrants

Le présent mandat de projet a été élaboré à la demande de la CES et de la Conférence centrale par un groupe de travail ad hoc¹, cela dans la perspective de le soumettre au Conseil de coopération CES-Conférence centrale. Ce dernier organisme l'a approuvé lors de sa séance du 9 mai 2017 et a fixé la suite de la procédure.

En novembre 2017, le Conseil de coopération a confié la direction du projet à une personnalité extérieure, soit à M^{me} Regula Ruffin (socialdesign AG, Berne). Le 29 janvier 2018, il a nommé les membres du groupe de pilotage. Pour de multiples raisons, le projet a démarré plus tard que prévu au départ, ce qui a entraîné la nécessité de modifier la planification. Ces changements sont pris en compte dans la présente mise à jour du mandat de projet.

Il se peut que ce mandat de projet nécessite encore d'être précisé et modifié. Ces changements devront être approuvés par le groupe de pilotage.

1	Données de départ	2
2	Mandant	3
3	Démarrage et durée du projet	3
4	Attentes placées dans les résultats du projet et le processus envisagé	3
5	Ne constituent pas des objectifs	4
6	Risques et management des risques	5
7	Organisation de projet	6
8	Compétences	7
9	Phases de projet	8
10	Budget de projet	9
	Annexe I: Documents de référence et bibliographie (sélection)	9
	Annexe II: Préoccupations et objectifs fondamentaux de la CES et de la Conférence centrale	10

¹ Le groupe de travail ad hoc:

- Mgr Jean-Marie Lovey, membre de la CES responsable des questions de migration
- Erwin Tanner, secrétaire général de la CES
- Patrick Renz, directeur national de migratio
- Luis Capilla, membre de la Commission de financement et de planification (FPK) et de la Commission pastorale de migratio
- Marcel Notter, président de la FPK de migratio
- Luc Humbel, président de la Conférence centrale
- Daniel Kosch, secrétaire général de la Conférence centrale

1 Données de départ

La pastorale des migrants revêt une importance cruciale pour l'Eglise catholique en Suisse, cela non seulement en raison du nombre des personnes concernées (38,4% de ses membres sont issus de la migration), mais encore d'un point de vue pastoral et théologique:

- la présence et la participation active à la vie de l'Eglise en Suisse de personnes d'origine et de culture diverses recèlent pour l'institution une chance et un vaste potentiel, ne serait-ce que du fait du nombre élevé de communautés de migrants vivantes et en pleine croissance;
- l'accueil des étrangers est une exigence biblique première;
- l'Eglise catholique se qualifie d'«Eglise universelle», à savoir au sein de laquelle tous les baptisés forment une seule et unique communauté, quelles que soient leur origine, leur couleur de peau, leur langue ou leur culture.

Parallèlement, force est de constater

- que les structures, l'organisation et le financement de la pastorale des migrants, tels qu'ils ont évolué sur une centaine d'années, n'ont jamais cessé de donner matière à discussions à tous les échelons de la vie de l'Eglise;
- que les conditions cadres de la pastorale telles qu'elles se présentent au sein des communautés indigènes et des communautés d'immigrés diffèrent fondamentalement entre elles, voire d'une communauté à l'autre;
- que les communautés «indigènes» et celles formées de migrants tendent à exister parallèlement plutôt qu'à cohabiter, et que des préjugés sont nourris les unes envers les autres;
- qu'il existe une antinomie entre l'aspiration à mener une vie religieuse et ecclésiale dans sa langue et sa culture propres et l'exigence d'entretenir des liens de cohabitation plus étroits;
- que tant du côté des responsables de la pastorale que des personnes en charge des finances et de l'administration, on réclame à intervalles réguliers la définition d'un concept de pastorale des migrants satisfaisant aux exigences actuelles de même que l'énoncé de critères clairs pour l'affectation des fonds nécessaires;
- que le mandat, le mode de travail et le financement de migratio, en tant que commission de la Conférence des évêques en charge de ces questions au niveau national, suscite des débats et des controverses depuis des années.

Ces observations ont incité la Conférence des évêques suisses et la Conférence centrale catholique romaine de Suisse à envisager la mise sur pied d'un projet commun, cela après avoir procédé à des investigations préalables. Cette initiative doit viser les objectifs suivants:

1. établir un tableau des données initiales et des mesures à prendre en Suisse en matière de pastorale des migrants, puis indiquer tant à migratio qu'aux autres acteurs importants la ligne à suivre pour l'aménagement de ce domaine (analyse de la situation);

2. élaborer
 - un concept et un plan de mesures pour les changements à apporter à l'échelon national;
 - des lignes directrices et des recommandations à l'intention des diocèses et des organisations ecclésiastiques cantonales;
 - des réglementations afin d'assurer la coordination entre les différents niveaux concernés;
3. préparer les fondements nécessaires pour la prise des décisions stratégiques, organisationnelles et financières se rapportant à l'échelon suisse (clarification de la stratégie).

2 Mandant

Le Conseil de coopération de la Conférence des évêques suisses et de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse agit sur mandat de la CES et de la Conférence centrale.

3 Démarrage et durée du projet

Il est prévu que le projet a démarré en décembre 2017 et durera environ jusqu'en été 2020. En suite il faut envisager une période de transition de plusieurs années.

4 Attentes placées dans les résultats du projet et le processus envisagé

4.1 Développement d'une vision commune de la problématique et de son importance

Il s'agit de parvenir à ce que les instances de l'Eglise catholique responsables de la pastorale en général et de celle des migrants en particulier, ainsi que de l'organisation, du financement et de l'administration de la vie ecclésiale nourrissent – quel que soit le niveau où elles opèrent (Suisse, régions linguistiques, diocèses et cantons) – une vision commune

- du phénomène migratoire et de son importance pour la société et l'Eglise en Suisse et
- de la présence active d'une grande diversité de communautés culturelles et linguistiques dans notre pays.

4.2 Concept pastoral global

Un concept global axé sur l'avenir et reposant sur des fondements théologico-pastoraux sera mis en place pour la pastorale des migrants et la cohabitation des fidèles indigènes et allophones.

4.3 Service migratio

Seront clarifiés:

- le mandat, la méthode de travail, l'organisation et le financement du service migratio et des organismes compétents en matière de pastorale des migrants,
- les tâches pastorales nationales dans le domaine de la pastorale des migrants.

4.4 Plan de mise en œuvre

Un plan de mesures sera adopté pour l'introduction et la mise en œuvre du concept pastoral global et qui portera aussi sur les moyens financiers et en personnel à mobiliser.

4.5 Une procédure participative menée avec doigté

La procédure suivie dans le cadre du projet sera conçue de manière à contribuer

- à ce que l'ensemble des acteurs concernés y participent et s'invitent mutuellement à le faire;
- à ce qu'émerge une vision commune des défis pastoraux auxquels sont confrontés tous les membres de l'Eglise catholique en Suisse, à savoir y compris ceux issus de l'immigration;
- à ce que s'instaurent une collaboration fructueuse et un partage judicieux des tâches entre les échelons national, diocésain et cantonal, cela dans l'optique du principe de subsidiarité;
- à ce que toutes les parties, dans leur communication, reconnaissent les apports et les besoins de chacun, manifestent de l'estime mutuelle et traitent dans un esprit constructif la diversité des visions possibles de la réalité, des objectifs à poursuivre, des différences culturelles et des conflits;
- à ce que se développe parmi toutes les personnes engagées au sein de l'Eglise ou ayant un intérêt pour elle une conscience des chances et défis que représentent la présence de migrants et la participation à la vie de l'Eglise de fidèles d'origines, de langues et de cultures multiples.

5 Ne constituent pas des objectifs

Les affaires en cours de l'actuelle pastorale des migrants doivent être traitées au sein des organismes existants conformément à la répartition actuelle des compétences. Elles ne devraient pas constituer un frein au projet envisagé ni être bloquées en raison de ce dernier. D'éventuels résultats du projet ou des mesures immédiates qui en résulteraient sont, quant à eux, à intégrer dans la pratique actuelle de la pastorale des migrants. De même, des processus de changement orientés vers l'avenir qui viendraient à être entrepris au sein même de l'actuelle pastorale des migrants ne sont pas à écarter mais à aborder dans le cadre d'échanges constructifs à propos de la réorganisation.

6 Risques et management des risques

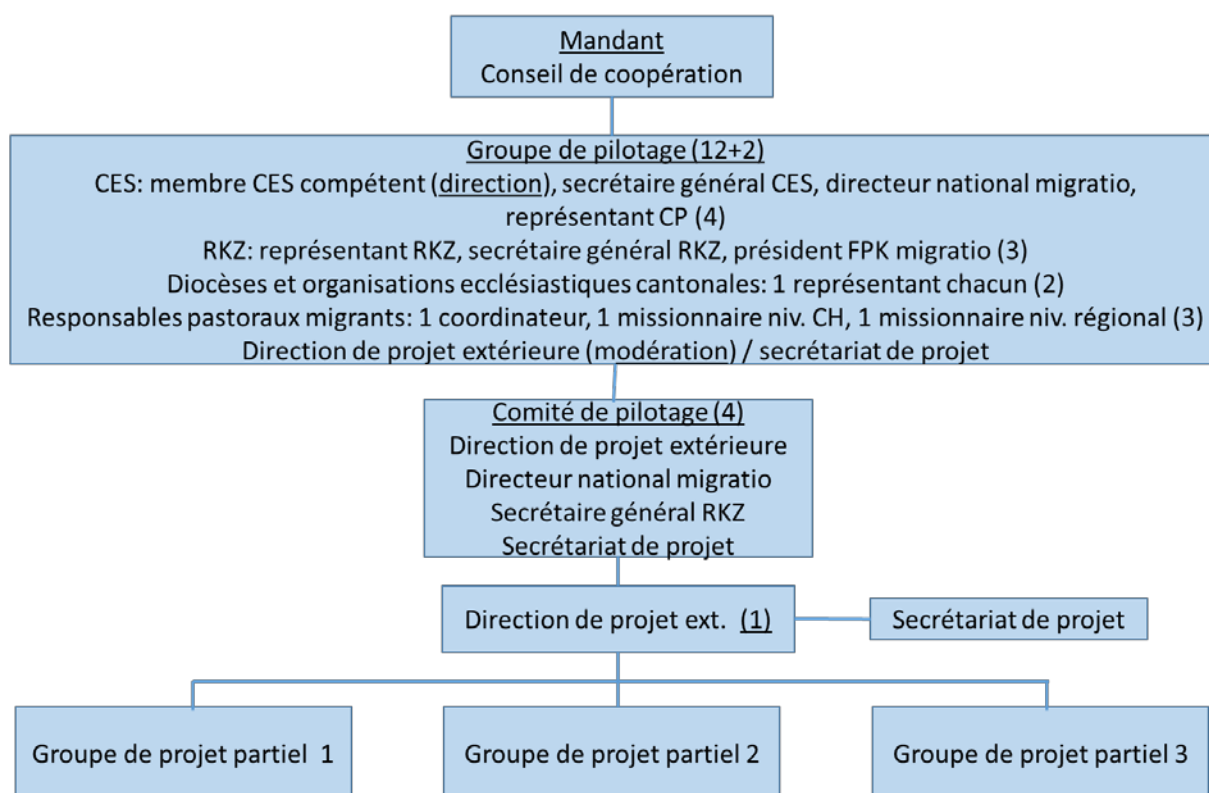
1. Incontestablement, la problématique est complexe au vu de la diversité manifeste des situations et des attentes au moment du démarrage du projet. Le risque existe que le dépassement de ces difficultés représente un effort démesuré et ne conduise qu'à de sempiternelles et vaines discussions de principe.
2. Dans la préparation du projet seront impliqués avant tout des acteurs institutionnels actifs à l'échelon national, cantonal et diocésain, et non pas des représentants de la pastorale indigène et des missions opérant au niveau local. Dès lors, on court le risque de développer des solutions et des concepts qui ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité vécue au quotidien par les collaborateurs pastoraux et les communautés/paroisses.
3. De manière générale, et notamment s'agissant de la pastorale des migrants, les ressources en personnel et en moyens financiers disponibles pour le niveau national sont calculées au plus juste. Or, les responsables du projet doivent assumer parallèlement de nombreuses autres tâches exigeantes d'encadrement. Cela pourrait conduire à ce que les ressources mises effectivement à disposition pour le projet ne soient pas proportionnelles à son ampleur. A cela s'ajoute qu'on ne peut exclure que la problématique de la pénurie de fonds et de ressources occupe une place démesurée dans les discussions, même si l'Eglise catholique en Suisse est globalement bien dotée sur le plan matériel.
4. Les préjugés, idées préconçues, blessures infligées, déceptions et conflits foisonnent à propos de migratio et de la pastorale des migrants. Ces éléments négatifs pourraient constituer une entrave à un mode de travail faisant une large place à la recherche de solutions, à la créativité et à l'exploitation des chances qui se présentent.

De telles prémisses rendent indispensables un management précautionneux des risques, lequel implique:

1. l'encadrement du projet par un spécialiste extérieur disposant des aptitudes voulues pour le pilotage de tels processus;
2. un déroulement du projet et une libération des fonds conçus en diverses étapes, à l'issue desquelles il sera procédé à chaque fois à un état de situation et à d'éventuelles adaptations de la planification du projet et de la procédure suivie;
3. l'intégration des acteurs locaux au travers de la mise sur pied d'ateliers et de hearings, ainsi que des processus de communication qui visent non seulement à informer mais encore à favoriser les feedbacks et les réactions;
4. le respect scrupuleux du principe de subsidiarité et d'éviter un pilotage trop centralisé;
5. une disponibilité des personnes clés (engagements fermes et respect des délais) et une planification de projet respectueuse des procédures de décision et des rythmes des séances des organismes compétents;

6. des contrôles des coûts pointilleux tout au long du déroulement du projet et l'intégration transparente des organismes financiers compétents, tout en précisant clairement à ces derniers que leur mission n'est pas de faire des économies mais qu'il leur appartient de tenir compte des différences de capacités financières;
7. une communication à propos du projet qui soit transparente et prenne les devants.

7 Organisation de projet



Organisation	Membres du groupe de pilotage
Conférence des évêques Suisses (CES)	
Responsable de la CES (direction)	Mgr Jean-Marie Lovey
Secrétaire général de la CES	Erwin Tanner
Directeur national de migratio	Patrick Renz
Représentant de la Commission pastorale de la CES	Pierre-Yves Maillard

Représentant des diocèses	Luis Capilla Artur Czastkiewicz (dès l'été 2018)
Coordinateur	Don Carlo de Stasio
Aumônier pour une communauté linguistique au niveau national	Christoph Albrecht
Aumônier pour une communauté linguistique au niveau régional	Pe. João Luis Teixeira Sampaio
Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale)	
Représentant de la Conférence centrale	Luc Humbel
Secrétaire général de la Conférence centrale	Daniel Kosch
Président du Groupe spécialisé No 4	Marcel Notter
Représentant des fédérations cantonales	Roland Loos
Direction de projet	
Cheffe de projet externe (socialdesign SA)	Regula Rufflin
Secrétariat du projet (Conférence centrale)	Dominik Oetterli

8 Compétences

Mandant <small>(au besoin avec la participation du membre de la CES en charge du ressort des migrants)</small>	Approbation du mandat de projet et choix d'une direction de projet extérieure Adoption de propositions en vue de leur soumission à la CES et à la RKZ Adoption de modifications apportées au plan de projet Adoption du rapport final
Groupe de pilotage	Elaboration du mandat de projet Discussion et adoption de résultats intermédiaires d'importance stratégique (étapes) Désignation de groupes de projet partiel et définition des tâches confiées Assurer le recueil d'un feedback de la part des groupes concernés (information et formation de l'opinion)
Comité de pilotage	Préparation des séances du groupe de pilotage Assurer que l'organisation de projet opère en lien avec les organismes de la CES et de la RKZ Conseil et soutien de la direction de projet Surveillance du respect du budget de projet Pilotage de la communication sur le projet
Direction de projet extérieure	Conduite opérationnelle de l'ensemble du projet Modération du groupe de pilotage et du comité de pilotage Direction des groupes de projet partiel Elaboration de bases de décision pour le groupe de pilotage, le mandant ainsi que la CES et la RKZ
Secrétariat de projet	Coordination des délais Tenue de procès-verbaux Rédaction des documents Tenue de la documentation sur le projet
Groupes de projet partiel (au besoin)	Traitement de thèmes particuliers pour les besoins de la direction de projet et du groupe de pilotage (les membres de ces groupes de projet partiel peuvent appartenir au groupe de pilotage, mais ce n'est pas une exigence)

9 Phases de projet

La planification des phases de projet énoncées dans le tableau ci-dessous revêt un caractère provisoire et devra être constamment affinée. L'autorisation de les entreprendre sera accordée au fur et à mesure (isolément ou éventuellement deux phases d'un coup). Chaque fois que le feu vert sera donné à une nouvelle phase, celles qui suivent devront faire l'objet d'un réexamen et, au besoin, être remaniées.

N°	Phase	Durée
0	Travaux préalables <ul style="list-style-type: none"> • Octroi du mandat de projet et planification détaillée de celui-ci • Nomination des membres des organismes du projet • Travaux préparatoires en vue de l'état des lieux 	mai 2017 – avril 2018
1	Etat des lieux <ul style="list-style-type: none"> • Tableau de la situation • Clarification des mesures à prendre et marge de manœuvre • Information de la CES et de la Conférence centrale; débat en leur sein 	mai 2018 – déc. 2018
1/2	Passage de l'état des lieux au développement d'un concept global <ul style="list-style-type: none"> • Atelier du futur 	janv. – fév. 2019
2	Développement d'un concept pastoral global <ul style="list-style-type: none"> • Contenu du brainstorming • Elaboration de projets et discussion de ces derniers • 1^{ère} et 2^e lectures au sein du Conseil de coopération, de la CES et de la Conférence centrale • Esquisse d'une procédure de mise en œuvre • Procédure de mise en œuvre • Adoption par la CES et par la Conférence centrale 	nov. 2018 – déc. 2019
3	Planification de détail de la mise en œuvre <ul style="list-style-type: none"> • Concrétisation de la planification de la mise en œuvre • 1^{ère} et 2^e lectures au sein du Conseil de coopération, de la CES et de la Conférence centrale • Adoption par la CES et par la Conférence centrale 	sept. 19 – juin 2020
4	Phase de transformation Conformément au concept et au plan de mise en œuvre	~dès l'été 2020

10 Budget de projet

Une enveloppe maximum de CHF 270'000.- est prévue pour la couverture des coûts. La CES et la Conférence centrale les prendront en charge à raison de 50% chacune.

Annexe I: Documents de référence et bibliographie (sélection)

Fondements normatifs, lignes directrices, etc.

- Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement, instruction «Erga migrantes caritas Christi», 3 mai 2004. http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/migrants/documents/rc_pc_migrants_doc_20040514_erga-migrantes-caritas-christi_fr.html
- migratio: «Directoire — Droits et devoirs de l'aumônier des migrants» (rév. 2006): <http://www.migratio.ch/fr/nos-documents/directives-des-droits-et-devoirs-de-l-aumonier-des-migrants/directives>
- Generalvikariat für die Kantone Zürich und Glarus, Menschen. Heimat. Kirche. Migrantenseelsorge als Heimat zwischen Welten. Eine Handreichung, September 2015. <http://www.zhkath.ch/service/publikationen/handbuecher/handreichung-migrantenseelsorge/menschen-heimat-kirche/view>
- Conférence centrale – L'avenir de la pastorale des migrants en Suisse, mars 2012: http://www.rkz.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/2. Was_wir_finanzieren/2.2_migratio/2.2.2_Gutachten_Dokumentationen/2.2.2.1_Migratio_partie_fr.pdf
- Conférence centrale – 10 thèses concernant l'avenir de l'organisation et du financement de la pastorale des migrants en Suisse: <http://www.migratio.ch/fr/content/view/full/10187>

Sites Internet importants

- www.migratio.ch
- <http://www.rkz.ch/fr/ce-que-nous-financons/taches-nationales-de-migratio/>

Bibliographie

- Albisser, Judith / Bünker, Arnd (Hg.): Kirchen in Bewegung. Christliche Migrationsgemeinden in der Schweiz, St. Gallen (Edition SPI) 2016. <https://shop.spi-sg.ch/produkt/kirchen-in-bewegung/>.
- Arens, Edmund u.a., Integration durch Religion? Geschichtliche Befunde, gesellschaftliche Analysen, rechtliche Perspektiven, Zürich 2014.
- Foppa, Simon, Katholische Migrantengemeinden. Wie sie Ressourcen mobilisieren und Handlungsspielräume schaffen <https://shop.spi-sg.ch/produkt/katholische-migrantengemeinden/>, 2015.
- Kosch, Daniel, Der Fremde als Einheimischer. Denkanstösse zur Migrantenseelsorge, in: SKZ 179 (2011) 116-118.144.149-151. http://www.rkz.ch/fileadmin/user_upload/Dokumente/6_Kirche_und_Gesellschaft/6.3_Referate_Artikel/6.3.20110331_Migrantenseelsorge_SKZ.pdf
- Odermatt, Alois, Bericht zum Postulat «Situationsanalyse Fremdsprachigenseelsorgen»: <http://www.migratio.ch/fr/nos-documents/recherche-et-etudes/studien>
- Tassello, G.G. u.a. (Hg.), Kirche sein im Zeichen der Migration. Tagung der Missionare und der PastoralmitarbeiterInnen der italienischsprachigen katholischen Missionen in der Schweiz, Todi 2011.

Autres documents

- Enquête de la CES de 2016 et rapport d'évaluation
- Autres rapports, procès-verbaux, etc., de la CES et de la Conférence centrale, notamment sur le sujet.

Annexe II: Préoccupations et objectifs fondamentaux de la CES et de la Conférence centrale

Le mandat de projet, en particulier la description des attentes placées dans les résultats du projet et le processus envisagé (point 4), repose sur les préoccupations et objectifs fondamentaux exprimés par la CES et la Conférence centrale dans la perspective du présent projet.

Préoccupations et objectifs de la CES

(selon la décision de la 315^e AO de mars 2017, basée sur les résultats de l'enquête étendue de novembre 2016)

1. **Importance du thème de la migration:** réunie pour sa 315^e AO des 7 et 8 mars 2017, la CES confirme la haute importance de la question de la migration au sein de la société et de l'Eglise et entend la prendre en main avec détermination à tous les niveaux de la vie de l'Eglise.
2. **Commission pour la pastorale des migrants:** la CES considère que la création d'une sous-commission en son sein ne constitue pas un moyen suffisant sur le plan structurel et organisationnel pour assurer la maîtrise des problèmes liés à la migration. Elle envisage la mise sur pied d'une commission autonome sous le nom de «Migration» et donne mandat au groupe de travail responsable de la poursuite du développement de concrétiser cette proposition.
3. **Etat des lieux** (qui fait quoi, avec quelles ressources et à quel échelon) **et développement d'un concept pastoral global commun** avec la participation active des acteurs à tous les échelons de la hiérarchie ecclésiale et des structures de droit public ecclésiastique ainsi que des représentants des fidèles intéressés (migrants et migrantes). Les compétences sont à clarifier en se fondant sur le principe de subsidiarité. Le rôle des coordinateurs doit être renforcé. *Réponse de la CES: l'adoption d'un concept pour tous est à envisager avec prudence dans la mesure où de bonnes choses sont faites en maints endroits de manière décentralisée; clarifier avec précision ce qui doit entrer dans le concept global est important de même que le principe de subsidiarité.*
4. **Service migratio:** la CES entend maintenir le Service migratio et en renforcer le poids dans le cas du concept global. Ses tâches doivent se limiter à la conduite stratégique, au support et au réseautage et ainsi devenir un centre de compétence de la CES.

Préoccupations et buts de la Conférence centrale

(selon le document de travail «Questions à propos de l'avenir du Service migratio de la CES» du 5 janvier 2017, établi sur la base de suggestions émanant des représentants de la Conférence centrale siégeant au sein de la Commission de planification et de financement de migratio)

Revêtent une priorité absolue

- a) L'adoption d'un concept national de pastorale des migrants axée sur l'avenir.

- b) Le renforcement de la formation de base et de la formation continue dans le domaine de la pastorale interculturelle (pour les prêtres et les collaborateurs ecclésiaux indigènes et immigrés).
- c) Le positionnement du Service migratio en tant que centre de compétence et prestataire de services.
- d) Le renforcement des compétences des coordinateurs et de l'efficacité de leur travail.
- e) Le renforcement de l'engagement des diocèses et de la prise de responsabilités dirigeantes par ces derniers.

Revêtent une priorité élevée

- f) Le renforcement de la pastorale des migrants au travers d'un positionnement et d'une reconnaissance plus claire de ses besoins en personnel et moyens financiers, ainsi qu'en lieux de culte et autres locaux.
- g) La promotion d'une cohabitation plus étroite entre la pastorale des migrants et celle des indigènes au travers d'un renforcement des échanges mutuels (éviter les attentes unilatérales).
- h) Le développement de formes nouvelles et plus souples de pastorale des migrants sans création de missions.
- i) L'avènement d'une plus grande souplesse afin d'être à même de répondre aux besoins pastoraux d'immigrés issus de nouveaux pays d'origine ou communautés linguistiques.
- j) Le transfert de compétences au niveau cantonal/local (principe de subsidiarité) en matière d'organisation et de financement des offices pastoraux en charge des communautés de migrants.

Conséquences financières

En ce qui concerne l'affectation des moyens financiers, celle-ci aurait les conséquences suivantes:

- a) Au niveau national, le nombre des offices pastoraux à financer diminuerait («les minorités»); en sens inverse, les tâches de conduite, d'encadrement et de développement continu dans le domaine pastoral augmenteraient.
- b) Au niveau suisse, il y aurait lieu de prévoir un montant adéquat «librement disponible» afin de pouvoir faire face à de nouveaux défis sans devoir abandonner au préalable des engagements existants (par exemple au travers de la création d'un fonds).
- c) Le financement de la pastorale des migrants est à régler au premier chef au niveau cantonal/local. Les solutions à rechercher devront permettre une prise en charge pastorale également dans les cantons où les communautés linguistiques concernées sont numériquement faibles.